



Prévenir les désordres,  
améliorer la qualité  
de la construction

COMMUNIQUÉ  
DE PRESSE

JUILLET 2018

# Humidité dans les façades : un risque à prévenir

L'Agence qualité construction (AQC) vient de réactualiser sa plaquette *Maîtriser la migration de vapeur d'eau dans les parois*. Destinée aux professionnels de la rénovation énergétique, elle a pour objectif de leur rappeler les points de vigilance pour éviter les risques de condensation à l'intérieur des parois.

Cette plaquette est disponible sur [www.qualiteconstruction.com](http://www.qualiteconstruction.com).

Dans un objectif affiché de 500 000 logements à rénover par an, c'est un sinistre qui peut se développer dans les prochaines années.

Lors des travaux d'amélioration thermique, la composition des parois évolue (isolant, enduit...) et l'étanchéité à l'air est améliorée. Ces deux actions bénéfiques du point de vue énergétique, modifient les transferts de vapeur d'eau dans ces parois. Si le phénomène est mal maîtrisé, cette migration de vapeur d'eau peut entraîner des désordres : moisissures, effondrements. De plus, la qualité de l'air intérieur sera dégradée.

L'AQC tient donc à sensibiliser de nouveau les professionnels du bâtiment à ce risque avec la plaquette *Maîtriser la migration de vapeur d'eau dans les parois*.

Elle décrit ce phénomène et développe les conseils de prévention associés, lors de la conception, de la mise en œuvre ou de l'entretien. Clairement illustrée, elle donne les mesures à appliquer : diagnostic de l'existant, conception des parois, mise en place du pare-vapeur, ventilation des locaux...

Cette plaquette est téléchargeable librement sur le site [www.qualiteconstruction.com](http://www.qualiteconstruction.com) et peut être commandée en version papier.



Le fichier JPEG Haute Définition de la couverture de la couverture est disponible sur le site Internet [www.qualiteconstruction.com](http://www.qualiteconstruction.com), à la rubrique « [Presse](#) ».

Merci d'indiquer obligatoirement le crédit suivant : ©AQC.



Exemple de rénovation d'une maison en pisé qui n'a pas pris en compte les enjeux d'humidité dans le mur.

Photographie téléchargeable [en cliquant ici](#)

Contact Presse AQC :

**Frédéric HENRY**

Tél. : 01 44 51 03 51 – E-mail : [f.henry@qualiteconstruction.com](mailto:f.henry@qualiteconstruction.com)

## À propos de l'Agence qualité construction

L'Agence qualité construction (AQC) est une association loi 1901 reconnue d'intérêt général, dont la vocation est la prévention des désordres et l'amélioration de la qualité de la construction.

Créée en 1982, son histoire prend ses racines dans le dispositif mis en place par la loi du 4 janvier 1978, dite « loi Spinetta », relative à la responsabilité et à l'assurance dans le domaine de la construction.

Lieu de travail et d'échanges de [45 organismes membres](#) qui se mobilisent autour de la qualité de la construction, l'AQC dispose de trois Commissions spécialisées : la Commission Observation, la Commission Prévention Produits mis en œuvre (C2P) et la Commission Prévention Construction (CPC).

Au cœur de son action et pour la guider, l'AQC dispose de plusieurs bases de données répondant à des objectifs ciblés : connaissance des pathologies récurrentes dans les constructions, anticipation des sinistres sériels, évaluation des potentialités de sinistres liées aux évolutions performanciennes, identification des pathologies potentielles liées à de nouveaux modes constructifs ou à des évolutions réglementaires ou normatives.

Partant de cette observation à l'échelle nationale, toutes les actions de l'AQC et les nombreux outils qu'elle élabore ont pour fonction d'aider les professionnels sur le terrain dans leurs pratiques quotidiennes et de participer aux progrès collectifs du monde du bâtiment.

[www.qualiteconstruction.com](http://www.qualiteconstruction.com)